



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
17/03/22

Date d'affichage :  
23/03/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Excusés-représentés : 4

Votants : 23

Excusés : 0

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 mars 2022.

**Présents** : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme RUSCART Delphine, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M SIX, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin, M. MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres présents en exercice.

**Etaient excusés-représentés :**

Mme ALLOSSERY Marie-Laure représentée par Mme GANTIEZ

Mme POTTEAU Gisèle représentée par Mme LOYEZ

Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par M WIPLIE

M. BOCQUILLON Sébastien représenté par Mme NOMBERG

**N° du registre des délibérations : 16/2022**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021**

Sous la présidence de Madame GANTIEZ Dominique, M. DEBLOOS Laurent, Adjoint aux Finances, présente le compte de gestion de l'exercice 2021.

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 17 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (M CRESPEL, M SIX, Mme DELORY, M BOCQUILLON, Mme NOMBERG, M DUTHOIT)**

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2021.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA MAIRE,**

**D. GANTIEZ**